



Le Petit Mohonnais

N°32

AVRIL 2018

INFORMATIONS DIVERSES

« QUOI DE NEUF AU RPI ? »

Mieux vaut prévenir que guérir.



Le jeudi 15 mars, les maternelles des deux écoles du RPI ont suivi un spectacle interactif sur les dangers. Dans l'après midi, Nicolas Menier, chef de centre, a guidé le groupe dans la caserne de la Trinité Porhoët et fait visiter la salle d'alerte, montré les différents équipements et véhicules.

Didier Rouillard, président de Groupama, et Marie Coston, directrice du RPI Mohon St Malo, ont voulu sensibiliser les élèves en présentant la maison de tous les dangers. Contrairement aux accidents de la route, nous n'avons pas le levier de la répression pour faire reculer ce nombre d'accidents domestiques. Il faut donc tout miser sur la prévention.

Sachez que 80% des français pensent que la maison n'est pas un lieu à risque et pourtant les accidents de la vie courante font chaque année plus de 20000 morts : 4,6 fois plus que les accidents de la route et 38 fois plus que les accidents du travail. Les chutes, tous âges confondus, représentent la première cause de mortalité par accident de la vie courante, viennent ensuite les suffocations, les noyades, les intoxications et les accidents causés par le feu. On estime que 500000 hospitalisations et 4,5 millions de recours aux urgences sont consécutifs à un accident de la vie courante. Ces chiffres sont éloquentes et pourtant ils ne reflètent que les accidents donnant lieu à déclaration.

Je voudrais prendre le temps de remercier les administrateurs et sociétaires Groupama qui se sont impliqués à cette semaine de prévention en vous disant que sans vous, accomplir cette mission, ne serait pas possible. Merci à tous et à toutes d'être présents jour après jour avec votre bonne humeur contribuant ainsi à une réussite en équipe. Soyez PRUDENTS.



Le lundi après-midi 12 mars, les élèves de CM1 et CM2 ont été initiés aux gestes de premiers secours à la salle d'animation de Mohon. Deux pompiers dont Nicolas Menier ont expliqué les gestes à effectuer. Une prochaine initiation est prévue en juin.



Depuis le 1er mars 2018, l'équipe des services techniques s'est étoffée avec l'arrivée d'un collègue. Un jeune homme de 21 ans, Nicolas Daunay, qui vient en remplacement de Thierry Plévenage, en arrêt maladie depuis mars 2013. Cette embauche fait suite au départ de Maxime, parti en octobre 2017, son contrat avait pris fin et ne pouvait être renouvelé.



Nicolas est titulaire d'un diplôme d'entretien espaces verts et aménagements paysagers. Vous avez déjà pu constater ses talents, puisqu'il a fait la taille des arbustes dans tous les massifs du bourg. Je souhaite que vous lui réserviez le meilleur accueil possible... Pour ce recrutement, la mairie a reçu 22 candidatures mais pas une seule venant de mohonnais(es).



L'ancien camion Iveco ayant fait son temps, les agents des services techniques accompagnés de Alain Blandel, adjoint à la voirie, ont réceptionné le nouveau véhicule Pour un montant de 8000€ HT, ce camion benne Ford Transit de 3,5T a été acheté au garage « Manu Derval » de St Malo des 3 fontaines

CONCERT à l'Abbatiale de La Trinité Porhoët le dimanche 22 avril à 16h avec la chorale Chœur de Plume de Pluméliau avec 40 choristes du pays de Pluméliau et de Baud (du negro spiritual à la musique baroque ,Try Yann , Édith Piaf etc...).



La société de chasse tiendra son assemblée générale le dimanche 15 avril 2018 à 9h00 à la salle polyvalente.

L'EMSM recevra son voisin Guilliers le 8 avril à 15h30. Le 15 avril, l'équipe B recevra Guillac à 13h30 et l'équipe A recevra Cruguel à 15h30.



Le comité des fêtes recherche des bénévoles pour le service des repas pour la foire St Marc. Contacter Monique Surel au 0681279947 ou Jean Louis Bouté au 0646871202.



A partir du mardi 3 avril « Le Manoir » de la Croix de l'IFF proposera un menu

(entrée-plat-dessert) pour 11€ du mardi au vendredi de 12h-14h.

Le cuisinier vous proposera une cuisine méditerranéenne, en utilisant une variété de plats dont la langue de bœuf , lapin et plus encore...



Après la démolition complète du 1000 club, l'heure est au démarrage de la construction du Centre Culturel du 1000 club. Vous pouvez suivre les différentes étapes de la construction sur le site de la commune mohon.fr .

Législation déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).



Pour la première fois depuis son arrivée sur notre territoire en 2011, le FDGDON constate une baisse des populations du frelon asiatique. C'est le moment de relancer la lutte et réaliser un piégeage des fondatrices ou reines (avril-mai).

Directrice publication : J.Denis
Rédaction et impression : Mairie de Mohon Tel : 02-97-93-94-20
Courriel : mairie.mohon@wanadoo.fr site internet : mohon.fr

